

SECTION D'APPRENTISSAGE

BTS TECHNICO-COMMERCIAL

Infos et démarches

Trouver une entreprise

- Les candidat(e)s à l'apprentissage doivent faire la démarche de recrutement auprès des entreprises, soit par téléphone, soit en envoyant leur CV et une lettre de motivation.
- L'objectif est d'obtenir un rendez-vous avec un employeur pour faire valoir les compétences, les diplômes et surtout la motivation pour le choix du métier.
- Le Contrat d'Apprentissage doit être signé entre le 1er juillet et le 30 novembre. Il est donc préférable de commencer les recherches bien avant le 1er juillet.
- Ce sont la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers qui délivrent les Contrats d'Apprentissage.

www.francois-arago.org/btstc

www.apprentissagelr.fr

www.salaireapprenti.pme.gouv.fr/salaireapprenti

lycée
François Arago

22 avenue Président Doumer
BP 60119
66001 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 68 19 29
Fax. : 04 68 85 24 73



Création graphique et photographies réalisés par Alexandre Minguez Martinez. Toutes reproductions partielles ou en sa totalité est formellement prohibées sans l'autorisation de son auteur.



SECTION D'APPRENTISSAGE

BTS TECHNICO-COMMERCIAL ÉNERGIE & HABITAT



ARAGO

PERRIGNAN